

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

Négociation salariale 2011

FO DÉFEND LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS !

LA NÉGOCIATION,
C'EST NOTRE FORCE

Au début de la négociation, La Poste proposait 1,2 % d'augmentation pour les classes I et II, 2,1 % en moyenne pour les Cadres et 2,3 % pour les Cadres Sup. Ce sont ces augmentations que La Poste aurait appliquées en cas de non-accord. Pour FO, proposer pour les classes I et II, 0,4 % de moins que l'inflation ce n'était pas acceptable !

Ensuite La Poste est passée à 1,6 % pour les classes I et II. Alors que certains syndicats ⁽¹⁾ s'en seraient contentés pour signer, FO-COM a agi pour obtenir un plus pour les bas salaires de La Poste...

Ainsi, La Poste a concédé :

- 1,8 % pour les classes I à II, au lieu de 1,2 %,
- l'octroi de cette revalorisation en 2 fois au lieu des 3 initialement prévues,
- la création de l'échelon 28 ans d'ancienneté.

Pour FO, c'est une première étape vers l'aboutissement de notre revendication : que l'augmentation soit attribuée intégralement en début d'année.

Entre baisse du pouvoir d'achat et sa préservation, FO a pris ses responsabilités dans l'intérêt des postiers et à finalement signé cet accord, de même que la CFDT, la CFTC, la CFE/CGC.

La signature de FO n'est pas une concession mais une affirmation, une continuité de notre action pour la réduction des inégalités salariales et l'amélioration du pouvoir d'achat.

Au final :

▶ **Classe I et II :** Revalorisation de la valeur du point de 0,6 % au 1^{er} avril et 1,2 % au 1^{er} septembre 2011.

▶ **Classe III -** au 1^{er} avril
Augmentation générale : 0,7 %

Augmentation individuelle entre 0 % et 6 %.

▶ **soit 2,5 % en moyenne**

► **Classe IV et Cadres Supérieurs** - au 1^{er} avril

Augmentation générale : 0,6 %

Augmentation individuelle entre 0 % et 8,95 %.

► **soit 2,7 % en moyenne**

► Une revalorisation du complément poste, des compléments pour charges de familles, des salaires garantis pour les cadres, de la prime ultra-marine.

► La création, au 1^{er} avril, d'un nouveau coefficient à 28 ans d'ancienneté dans la grille des coefficients pour les niveaux I.2 à II.3.

► La pérennisation de la prime de vie chère pour les salariés des DOM de 100 € mensuels.

► Une augmentation de 23,8 % de l'indemnité mahoraise de sujétions postales, soit 130 € au lieu de 105 € à partir du 1^{er} décembre 2010.

Certes, cet accord peut paraître insignifiant à certaines OS mais entre ceux qui revendiquent et promettent toujours plus mais ne signent jamais rien, ceux qui sont prêts à prendre le moindre, fallait-il laisser La Poste abaisser le niveau de vie des postières et postiers ?

Entre amputation du pouvoir d'achat et son maintien, nous avons préféré le maintien du pouvoir d'achat.

Cet accord constitue une avancée par rapport à ce qu'avait prévu La Poste en cas de non-accord. + 0,4 % pour les plus bas salaires, c'est toujours du plus en fin de mois quand l'inflation pour 2010 est de 1,6 %, et que le SMIC ne sera augmenté que de 1,6 % en janvier 2011.

Au moment où FO dénonce l'amputation du pouvoir d'achat des fonctionnaires par le refus du gouvernement de toute réévaluation de la valeur du point d'indice en 2011, nous ne pouvons accepter de cautionner le même traitement pour les salariés (une hausse inférieure à l'inflation entraîne une baisse du pouvoir d'achat).

Au 1^{er} septembre 2011 l'écart sur la rémunération annuelle (*Salaire brut + Complément Poste*) par rapport à janvier 2011 sera donc de :

Ancienneté	Minima	1 an	3 ans	6 ans	9 ans	12 ans	15 ans	18 ans	20 ans	24 ans	28 ans
I.2	329 €	331 €	334 €	337 €	344 €	350 €	355 €	361 €	365 €	369 €	559 €
I.3	336 €	340 €	347 €	351 €	358 €	364 €	369 €	374 €	380 €	384 €	581 €
II.1	345 €	354 €	365 €	369 €	376 €	381 €	386 €	392 €	398 €	401 €	608 €
II.2	353 €	369 €	384 €	388 €	395 €	400 €	405 €	411 €	417 €	421 €	635 €
II.3	452 €	471 €	490 €	499 €	506 €	514 €	521 €	527 €	533 €	537 €	767 €

Rappel : la dernière augmentation, dans le cadre de l'accord salarial de 2010 déjà signé par FO COM, de 0,6 % de la valeur du point aura lieu, dès le 1^{er} janvier 2011, pour les salariés de la classe I et II.

Force Ouvrière continue son combat pour améliorer le pouvoir d'achat de tou(te)s les postier(e)s notamment au travers de l'intéressement, de l'égalité hommes femmes, et de la mise en place d'un 13^e mois.

(1) la CFDT, la CFTC et la CFE/CGC

ADRESSE :
NOM :
PRÉNOM :
EMPLOYEUR :
ÉTABLISSEMENT :
GRADE/NIVEAU :
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :
MAIL :
À COMPTER DU :
À LE :
LE :
SIGNATURE :

Prélèvement des cotisations : OUI NON
Bulletin à remettre au responsable local ou à retourner à :

FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13

Bulletin
d'adhésion